

Daystoxx Juin 2020
Code ISIN FR0013488707

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement de SG Issuer et de Société Générale.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	Daystoxx Juin 2020
Emetteur	SG Issuer
Garant	Société Générale
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance
Code ISIN	FR0013488707
Montant Nominal de l'émission	30 000 000 EUR
Devise	EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1 000 EUR
Sous-jacent (ci-après l' « Indice »)	Indice Euronext® Euro 50 ESG EW Decrement 50 Points (Code Bloomberg : EURESG50 Index) Cet indice équilibré est composé des 50 plus importantes capitalisations de la zone Euro sélectionnées parmi les 120 entreprises les mieux notées selon la notation « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance). Il est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an.
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Période de souscription	Du 17 mars 2020 au 26 juin 2020. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis
Date d'émission	17 mars 2020
Date de constatation initiale	30 juin 2020
Période d'observation quotidienne du mécanisme de remboursement automatique anticipé	Observation quotidienne du cours de clôture de l'indice entre le 30 juin 2021 (inclus) et le 30 juin 2032 (exclu)
Dates de remboursement automatique anticipé	Le 5ème jour ouvré suivant le jour de l'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé
Date de constatation finale	30 juin 2032
Date d'échéance	07 juillet 2032
Lieu de cotation	Bourse de Luxembourg
Droit applicable	Droit français
Durée de l'investissement	12 ans maximum
Documentation Juridique	Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », et/ou sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu), et/ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse suivante : Société Générale Corporate & Investment Banking – 17 cours Valmy – 92987 Paris La Défense Cedex, sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse « http://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGOE-SGIS_Programme_d_emission_de_titres_de_creances_21.06.2019 ». Les Conditions Définitives d'Émission sont disponibles à l'adresse « http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/FR0013488707 »

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou du compartiment gestion libre (en cas de contrat bi-compartiments), ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance Daystoxx Juin 2020 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une Date d'échéance fixée au 30 juin 2032.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

À la date de constatation initiale, soit le 30 juin 2020, on observe le niveau de clôture de l'indice EURONEXT® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS et on le retient comme niveau d'origine.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE QUOTIDIEN - ACTIVABLE À PARTIR DU 30 JUIN 2021

Entre le 30 juin 2021 (inclus) et le 30 juin 2032 (exclu), on observe quotidiennement⁽¹⁾ la performance de l'indice par rapport à son niveau d'origine. Dès que la performance de l'indice EURONEXT® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur perçoit⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

$$\begin{aligned} & \text{CAPITAL} \\ & + \\ & \text{GAIN DE 0,0247 \% PAR JOUR CALENDRAIRE ÉCOULÉ DEPUIS L'ORIGINE} \\ & \text{(SOIT UN GAIN DE 9,00 \% PAR AN)} \\ & \text{(TAUX DE RENDEMENT ANNUEL BRUT DE 6,28 \% À 8,82 \% (2))} \end{aligned}$$

La date de remboursement automatique anticipé a lieu 5 jours ouvrés après la date d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé.

Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE – ANNÉE 12

Si le produit n'est pas remboursé par anticipation préalablement⁽³⁾, il dure jusqu'à l'échéance des 12 ans, soit le 7 juillet 2032. À la date de constatation finale, le 30 juin 2032 :

Cas favorable : la performance de l'indice EURONEXT® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 7 juillet 2032 :

$$\begin{aligned} & \text{CAPITAL} \\ & + \\ & \text{GAIN DE 0,0247 \% PAR JOUR CALENDRAIRE ÉCOULÉ DEPUIS L'ORIGINE} \\ & \text{(SOIT UN GAIN DE 9,00 \% PAR AN)} \\ & \text{(TAUX DE RENDEMENT ANNUEL BRUT DE 6,28\% (2))} \end{aligned}$$

Cas intermédiaire : la performance de l'indice EURONEXT® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS est négative par rapport à son niveau d'origine mais supérieure ou égale à -40 % par rapport à ce même niveau, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 7 juillet 2032 :

$$\begin{aligned} & \text{CAPITAL} \\ & \text{(TAUX DE RENDEMENT ANNUEL BRUT NUL)} \end{aligned}$$

Cas défavorable : la performance de l'indice EURONEXT® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS est inférieure à -40 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 7 juillet 2032 :

$$\begin{aligned} & \text{CAPITAL} \\ & - \\ & \text{BAISSE DE L'INDICE EURONEXT® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS PAR RAPPORT À SON NIVEAU D'ORIGINE} \\ & \text{(TAUX DE RENDEMENT ANNUEL BRUT NEGATIF)} \end{aligned}$$

L'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice : la perte en capital peut donc être partielle ou totale.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 1 de cette annexe pour le détail des dates.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Une sortie anticipée (hors remboursement automatique anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURONEXT® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Principaux facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance - Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de crédit - Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché - Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du(des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité - Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant - Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

La garantie ou protection éventuelle

Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le sous-jacent en cours de vie ou à l'échéance.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

Société Générale paiera aux distributeurs une rémunération jusqu'à 1,00 % par an (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) du montant total des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

*hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles).

AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture du fonds.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) (**Prénom NOM**),
adhérent / souscripteur au contrat (**Nom du contrat**),
numéro (**Numéro du contrat**),
reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement Daystoxx Juin 2020 - Code ISIN FR0013488707, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
 - **la nature du support et les risques y afférents,**
 - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
 - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée maximale de la formule de Daystoxx Juin 2020 est de 12 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Il existe un mécanisme de remboursement anticipé quotidien, activable entre le 30 juin 2021 (inclus) et le 30 juin 2032 (exclu), si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau d'origine.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Daystoxx Juin 2020 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'indice Euronext® Euro 50 ESG EW Decrement 50 Points est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'indice. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à, le / /

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »**

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 045 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).